



Manuel de la formation du cadre de juges des tests de branche

Version 2.0, 01.02.2018

Table des matières

1	Structure de formation Formation du cadre d'arbitre des tests de branche.....	3
2	Conditions générales.....	4
3	Obligation de perfectionnement	6
3.1	Niveau cours de base et niveau cours de formation continue	6
3.2	Niveau cours de formateur	6
4	Voie de formation des juges.....	7
4.1	Niveau cours de base.....	7
4.1.1	Cours de base d'arbitre de test branche allround.....	7
4.1.2	Cours de base d'arbitre de test branche allround balle à la corbeille	7
4.1.3	Cours de base d'arbitre de test branche unihockey	7
4.1.4	Cours de base d'arbitre de test branche volleyball.....	7
4.2	Niveau cours de perfectionnement (cours de base).....	9
4.2.1	Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche allround.....	9
4.2.2	Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche balle à la corbeille.....	9
4.2.3	Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche unihockey	9
4.2.4	Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche volleyball.....	9
4.3	Niveau cours de formation continue	10
4.3.1	Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche allround.....	10
4.3.2	Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche balle à la corbeille ...	10
4.3.3	Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche unihockey.....	10
4.3.4	Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche volleyball.....	10
4.4	Niveau cours de perfectionnement (formation continue)	12
4.4.1	Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche allround.....	12
4.4.2	Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche balle à la corbeille	12
4.4.3	Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche unihockey	12
4.4.4	Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche volleyball.....	12
4.5	Niveau cours de formateur	13
4.5.1	Cours de formateur pour formateurs de FC des tests de branche	13
4.5.2	Cours de perfectionnement de formateur FC des tests de branche.....	14

1 Structure de formation

Formation du cadre d'arbitre des tests de branche



2 Conditions générales

Les formations du secteur de la gymnastique, groupe spécialisé des tests de branche, sont réparties comme suit:

Les niveaux cours de base des tests de branche et cours de perfectionnement des tests de branche sont organisés par les associations régionales et cantonales de gymnastique. Les formations sont expliquées en pages 4-6 du présent document. Les inscriptions pour les cours se trouvent sur le site internet des fédérations cantonales

Remarque générale:

- Il existe 4 tests de branche différents (allround, balle à la corbeille, unihockey et volleyball). La formation se déroule chaque fois **uniquement dans un test de branche**.
- Si l'activité de juge ne peut s'exercer que dans un test de branche à la fois, il est néanmoins possible d'officier comme juge dans d'autres branches sportives.

Public cible

Personnes motivées souhaitant apprendre et exercer l'activité d'arbitre ou de formateur cantonal dans la branche de la gymnastique, groupe spécialisé des tests de branche.

Les points ci-après valent pour les cours FSG de formation continue de formateur cantonal et formateur pour formateurs de FC.

Admission / Exigence

Conditions pour pouvoir bénéficier des offres de cours dans le domaine du jugement, secteur de la gymnastique, groupe spécialisé des tests de branche:

- Avoir 16 ans durant l'année du cours de base
- Expérience de la compétition (un avantage)
- Etre prêt à travailler comme juge

Exclusion

- **Peut** être exclu d'une offre de formation du cadre de juges, celui qui
 - o de ses compétences n'est pas en mesure de suivre le cours
 - o de son comportement perturbe de manière importante le déroulement du cours.
- **Doit** être exclu d'une offre de formation du cadre de juges, celui qui
 - o ne s'est pas acquitté de ses obligations financières envers la Fédération suisse de gymnastique
 - o a enfreint les principes d'éthique ([charte d'éthique de Swiss Olympic](#))
 - o a adopté un comportement répréhensible conformément au Règlement des sanctions et des amendes de la FSG
- Ne sont pas admises aux cours de formation continue et de perfectionnement les personnes pour lesquelles il existe des raisons de leur retirer leur reconnaissance de juge ou les personnes qui, dans leur activité de juge ont enfreint à de multiples occasions les principes éthiques reconnus (charte éthique de Swiss Olympic).
- Pour le reste, le Règlement sur les amendes et sanctions de la Fédération suisse de gymnastique s'applique.

Frais de cours / Désistement / Absences et interruption du cours

En s'inscrivant au cours, le participant s'engage à suivre la formation. **En cas de désistement**, les conditions générales des cours FSG s'appliquent. En cas d'absence non justifiée, la totalité des frais du cours (CHF 100.- par jour) est facturée au participant.

Il est permis d'**interrompre** la **formation** pour des raisons privées ou professionnelles extraordinaires. En faire part par écrit au directeur du cours avant le module de cours suivant.

En cas d'**interruption de la formation**, les modules de cours suivis sont facturés au participant (CHF 100.- par jour).

Frais de cours pour les participants

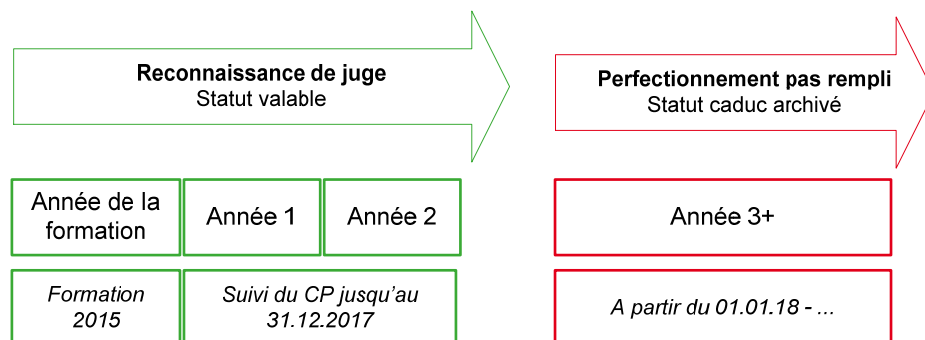
- La FSG prend en charge les frais de CHF 100.- par jour et par participant pour tous les membres actifs (catégories 1-9) de la Fédération suisse de gymnastique ayant ce statut au moment du déroulement du cours.
- Les membres passifs (catégories 10 – 11) ainsi que les **non membres** de la Fédération suisse de gymnastique ayant ce statut au moment du déroulement du cours prennent eux-mêmes en charge les frais de la formation (CHF 100.- par jour et par participant).

3 Obligation de perfectionnement

3.1 Niveau cours de base et niveau cours de formation continue

Les arbitres (statut valable) des tests de branche niveau du cours de base et les formateurs cantonaux (FC) (statut valable) des tests de branche niveau de formation continue doivent suivre un cours de perfectionnement **tous les 2 ans**.

Les arbitres ou FC qui n'ont pas suivi le cours de perfectionnement dans les délais impartis voient leur statut devenir *caduc archivé*. Cela signifie qu'ils ne peuvent plus officier comme arbitres ou FC. Pour retrouver le statut *valable*, ils doivent suivre la formation de base et repasser l'examen.



Graph. 1 Vue d'ensemble de l'obligation de perfectionnement avec exemple.

3.2 Niveau cours de formateur

Les formateurs de FC (statut valable) des tests de branche niveau cours de formateurs appartiennent au groupe spécialisé des tests de branche FSG. Ils doivent suivre un cours de perfectionnement de 2 jours **tous les 2 ans**.

Les formateurs de FC qui n'ont pas suivi le cours de perfectionnement dans les délais impartis voient leur statut devenir *caduc archivé*. Cela signifie qu'ils ne peuvent plus officier comme formateurs de FC.

Réintégration

Aucune réintégration n'est prévue suite au retrait du groupe spécialisé.

4 Voie de formation des juges

4.1 Niveau cours de base

4.1.1 Cours de base d'arbitre de test branche allround

4.1.2 Cours de base d'arbitre de test branche allround balle à la corbeille

4.1.3 Cours de base d'arbitre de test branche unihockey

4.1.4 Cours de base d'arbitre de test branche volleyball

Durée: 2½ jours, répartis

Organisation: de manière autonome par les associations cantonales et régionales de gymnastique

Construction: 1 jour Module 1 – Théorie / Pratique / Examen
1 jour Module 2 – Travail à une fête de gym
½ jour Module 3 – Approfondissement (cours de perfectionnement)

Manuel: Pour les 3 modules:
Directives des tests de branche, documents spécifiques au sport

Module 1 – Théorie / Pratique / Examen

Durée: 1 jour

Matière: Apprendre et utiliser les directives, utiliser et remplir les fiches de notes, comportement sur l'aire de compétition, droits et devoirs de l'arbitre

Qualification: Le participant a terminé le module une fois qu'il l'a suivi en entier et qu'il a réussi l'examen. Il est alors admis à suivre le module 2 puis le module 3.

Module 2 – Travail à une fête de gym

Durée: 1 jour

Matière: Le module 2 (fête de gymnastique) doit se dérouler sous la direction d'un formateur cantonal. Les premiers engagements sont à effectuer avec un arbitre breveté (A1 et A2, arbitre factice). Les engagements sont inscrits dans le livret de formation et sont annoncés au responsable des juges du groupe spécialisé tests de branche dans les 2 mois.

Module 3 – Approfondissement

Durée ½ jour

Matière: Suivre le cours de perfectionnement

Qualification: Le participant a terminé le cours une fois qu'il a suivi le module en entier et a réussi l'examen écrit.

Reconnaissance: **a. Arbitre breveté du test de branche allround**

Le participant obtient la reconnaissance d'arbitre de test de branche allround. Le titre « Arbitre de tests de branche allround » est inscrit dans son livret de formation FSG.

b. Arbitre breveté du test de branche balle à la corbeille

Le participant obtient la reconnaissance d'arbitre de test de branche balle à la corbeille. Le titre « Arbitre de tests de branche balle à la corbeille » est inscrit dans son livret de formation FSG.

c. Arbitre breveté du test de branche unihockey

Le participant obtient la reconnaissance d'arbitre de test de branche unihockey. Le titre « Arbitre de tests de branche unihockey » est inscrit dans son livret de formation FSG.

d. Arbitre breveté du test de branche volleyball

Le participant obtient la reconnaissance d'arbitre de test de branche volleyball. Le titre « Arbitre de tests de branche volleyball » est inscrit dans son livret de formation FSG.

Les arbitres ont droit à un insigne d'arbitre.

Examen de rattrapage:

Aucun examen de rattrapage n'est prévu. Le participant doit répéter la formation et l'examen lors du cycle de formation suivant.

Obligation:

Après avoir réussi le cours de base, le participant peut être convoqué pour une fête de gymnastique.

Perfectionnement: Les arbitres des tests de branche sont soumis au devoir de perfectionnement du niveau du cours de base (cf. p.3 du présent document).

4.2 Niveau cours de perfectionnement (cours de base)

4.2.1 Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche allround

4.2.2 Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche balle à la corbeille

4.2.3 Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche unihockey

4.2.4 Cours de perfectionnement d'arbitre de test de branche volleyball

Durée:	½ jour
Organisation:	Par les associations cantonales et régionales de gymnastique de manière autonome
Construction:	Module théorie et pratique
Matière:	Sont traités tous les nouveaux thèmes et notamment les modifications règlementaires avec explication détaillée des conséquences. Dans la mesure du possible avec exemples pratiques sur les installations.
Manuel:	Directives des tests de branche, documentation propre aux branches sportives
Qualification:	Le participant a terminé le cours une fois qu'il l'a suivi dans son entier.
Obligation:	Le participant peut encore être convoqué pour travailler à des fêtes de gym. Sa reconnaissance est prolongée de 2 ans.

4.3 Niveau cours de formation continue

4.3.1 Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche allround

4.3.2 Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche balle à la corbeille

4.3.3 Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche unihockey

4.3.4 Cours de formation continue de formateur cantonal de test de branche volleyball

Conditions

- Arbitre breveté dans le test de branche en question
- Montrer du plaisir à transmettre la matière
- Participation régulière au cours de perfectionnement

Procédure d'admission

- Les candidats intéressés peuvent s'annoncer auprès de leur association cantonale et y obtenir la documentation. Les candidats sont choisis sur proposition des associations cantonales au groupe spécialisé des tests de branche puis formés si besoin est.

Durée: 1 jour

Organisation: De manière centralisée par le groupe spécialisé de test de branche FSG

Construction: Module 1 – Théorie / Pratique / Examen

Matière: Familiariser les participants avec les dernières directives. Effectuer activement les différentes tâches. Parler des articles peu clairs des directives et fixer leur utilisation. Echange d'expériences et formation en ce qui concerne la fonction de directeur des concours aux fêtes de gym. Effectuer le test.

Manuel: Directives des tests de branche, documentation propre aux branches sportives

Qualification: Le participant a terminé le cours une fois qu'il l'a suivi en entier.

Reconnaissance: **a. Formateur cantonal de test de branche allround**

Le participant obtient la reconnaissance de formateur cantonal valable des tests de branche allround. Le titre « Formateur cantonal des tests de branche allround » est inscrit dans son livret de formation.

b. Formateur cantonal de test de branche balle à la corbeille

Le participant obtient la reconnaissance de formateur cantonal valable de test de branche balle à la corbeille. Le titre « Formateur cantonal de test de branche balle à la corbeille » est inscrit dans son livret de formation.

c. Formateur cantonal de test de branche unihockey

Le participant obtient la reconnaissance de formateur cantonal valable de test de branche unihockey. Le titre « Formateur cantonal de test de branche unihockey » est inscrit dans son livret de formation.

d. Formateur cantonal de test de branche volleyball

Le participant obtient la reconnaissance de formateur cantonal valable de test de branche volleyball. Le titre « Formateur cantonal de test de branche volleyball » est inscrit dans son livret de formation.

Obligation: Une fois l'examen réussi, le participant est responsable de l'organisation du cours de base et de perfectionnement dans son association. Lors des fêtes de gymnastique, il occupe la fonction de directeur du concours des tests de branche.

Perfectionnement: Les formateurs cantonaux des tests de branche sont soumis au devoir de perfectionnement niveau formation continue (cf. p.3 du présent document)

4.4 Niveau cours de perfectionnement (formation continue)

4.4.1 Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche allround

4.4.2 Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche balle à la corbeille

4.4.3 Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche unihockey

4.4.4 Cours de perfectionnement de formateur cantonal de test de branche volleyball

Durée: 1 jour

Organisation: De manière centralisée par la groupe spécialisé de test de branche FSG

Construction: Module théorie et pratique

Matière : Sont traités tous les nouveaux thèmes et notamment les modifications règlementaires avec explication détaillée des conséquences. Dans la mesure du possible avec exemples pratiques sur les installations

Manuel: Directives des tests de branche, documentation propre aux branches sportives

Qualification: Le participant a terminé le cours une fois qu'il l'a suivi en entier

Obligation: Il prolonge ainsi de 2 ans sa reconnaissance de formateur cantonal.

4.5 Niveau cours de formateur

4.5.1 Cours de formateur pour formateurs de FC des tests de branche

Conditions

- Travailler depuis au moins 4 ans comme formateur cantonal
- Effectuer régulièrement son devoir de perfectionnement

Procédure d'admission

- Les candidats sont choisis par le groupe spécialisé des tests de branche puis formés.

Durée: partagé sur plusieurs jours

Organisation: Secrétariat FSG et groupe spécialisé des tests de branche

Construction: ½ jour Module 1 – Transmission du savoir
½ jour Module 2 – Organisation et administration
Plusieurs jours Module 3 – Formation propre à la branche sportive

Manuel: Directives des tests de branche, documentation FC, mémos groupes spécialisés

Module 1 – Transmission du savoir

Durée: ½ jour, secrétariat FSG

Matière: Module de management de société, méthodologique, didactique

Dispense: Les formations suivantes sont prises en compte et dispensent les personnes de suivre ce module de cours :
Experts J+S-, sport des enfants, gym. P+E et esa et diplômés HEP

Module 2 – Organisation / Administration

Durée: ½ jour, secrétariat FSG

Matière: Explication des structures de la fédération
Collaboration avec le secrétariat
Remplir correctement les tâches administratives

Dispense: Impossible, module obligatoire pour tout le monde

Module 3 – Formation propre à la branche sportive

Durée: Sur plusieurs jours, groupe spécialisé des tests de branche

Matière: Introduction et approfondissement des tâches d'un formateur de FC
Participation à au moins un cours de formation continue de formateur FC comme assistant de cours, prise en charge de parties du cours

Qualification: Le participant a terminé le cours une fois qu'il a suivi celui-ci en entier.

Reconnaissance: Le participant obtient la reconnaissance de formateur de FC FSG valable et fait partie du cadre du secteur de la gymnastique, groupe spécialisé des tests de branche

Obligation: Le formateur s'engage à collaborer au groupe spécialisé des tests de branche de la FSG.

Perfectionnement: Les formateurs FC sont soumis au devoir de perfectionnement du niveau formateurs (cf. p.3 du présent document)

4.5.2 Cours de perfectionnement de formateur FC des tests de branche

Durée: Sur deux jours, en bloc (obligatoirement avec le cours FC), tous les deux ans

Organisation: Groupe spécialisé des tests de branche FSG

Construction: ½ jour Module 1 – Méthodologique/Didactique
1 jour Module 2 – Mise en œuvre (direction cours FC)
½ jour Module 3 – Réflexion

Manuel: Directives des tests de branche, documentation FC, mémos groupes spécialisés

Module 1 – Méthodologie / Didactique

Durée: ½ jour, veille au soir, lieu du cours FC

Matière: transmission spécifique des connaissances, formes de présentation, formes de travail

Module 2 – Mise en œuvre (direction cours FC)

Durée: 1 jour, lieu du cours FC

Matière: Enseignement directives
Définition exhaustive de l'interprétation des règles avec les FC Examens

Module 3 – Réflexion

Durée: ½ jour, veille au soir, lieu du cours FC

Matière: Réflexion sur sa propre prestation dans le module 2 avec son collègue du test de branche en question et présentation des résultats
Fixation des résultats importants pour le groupe spécialisé des tests de branche ainsi que pour les FC (préparation des feuilles de récapitulation)
Entretien de bilan avec la direction des groupes spécialisés

Qualification: Le participant a terminé le cours de perfectionnement une fois qu'il l'a suivi dans son entier.

Obligation: Le formateur s'engage à collaborer au sein du groupe spécialisé des tests de branche de la FSG. Retraits possibles uniquement au terme de l'année de la fédération.